

Le Trévoux, le 13 juin 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Le lundi 24 juin 2024, à 19h30
Salle du Conseil de la Mairie

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1/ Nomination du secrétaire de séance,
- 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mai 2024,
- 3/ Tarifs communaux 2025,
- 4/ Subventions 2024 aux associations,
- 5/ Lotissement les Pommiers : ajustement de la superficie et du prix pour le lot 21,
- 6/ Questions diverses et Quart d'heure citoyen.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE



Département du FINISTÈRE

Commune de LE TRÉVOUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.

Effectif légal du conseil municipal: 19

Nombre de conseillers en exercice: 18

Présents : 12 : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ, Stéphane VALETTTE, Stéphane MARION, Sylvain LECONTE, Claude ROTILLON, Solène ROSTREN, Stéphanie GARCES-RAULET, Sylvie LIJOUR, Jérémy PERRON, Pauline SALAÛN et Florent THOUMELIN.

Excusés : 6 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Daniel HANOCQ, Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Sylvain LECONTE, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN et Antoine LE BERRE qui a donné procuration à Jérémy PERRON et Benoît Bertrand.

Secrétaire de séance : Sylvain LECONTE

DÉLIBÉRATION 2024/ 25

TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

La Maire propose à l'assemblée de maintenir les tarifs de la cantine scolaire et ceux de la garderie municipale, pour l'année scolaire 2024/2025 et de reconduire le dispositif de la tarification sociale de la restauration scolaire. Il est également soumis au vote de l'assemblée la mise en place d'une majoration pour les prestations périscolaires lorsque l'obligation d'inscription préalable au service de la cantine et de la garderie n'aurait pas été respectée. La facturation de ces prestations interviendra à chaque période des vacances scolaires.

Considérant l'avis des membres de la commission « Ressources » réunie le 10 juin 2024,

Après discussion,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

Par 17 voix Pour

DÉCIDE le maintien, pour l'année scolaire 2024/2025, les tarifs de cantine et garderie périscolaire,

DÉCIDE d'appliquer un forfait majoré aux prestations périscolaires, après 2 manquements à l'obligation d'inscription préalable, sur le portail famille,

CANTINE	TARIFS
Tranche 1 - Quotient familial de 0 à 600	0.80 €
Tranche 2 - Quotient familial de 601 à 1000	1.00 €
Tranche 3 - Quotient familial à partir de 1001	2.65 €
A partir du 3ème enfant - QF supérieur à 1001	1.70 €
Tarif majoré : sans inscription / hors délai	5.30 €
Enseignants et adultes	5.50 €

GARDERIE	TARIFS
Matin	1.00 €
Soir	1.35 €
Tarif majoré : sans inscription / hors délai	3.00 €
¼ d'heure supplémentaire pour dépassement d'horaire*	5.50 €
* Tout ¼ d'heure commencé est dû	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 24 juin 2024

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE



Département du FINISTÈRE

Commune de LE TRÉVOUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.

Effectif légal du conseil municipal: 19

Nombre de conseillers en exercice: 18

Présents : 12 : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ, Stéphane VALETTTE, Stéphane MARION, Sylvain LECONTE, Claude ROTILLON, Solène ROSTREN, Stéphanie GARCES-RAULET, Sylvie LIJOUR, Jérémy PERRON, Pauline SALAÛN et Florent THOUMELIN.

Excusés : 6 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Daniel HANOCQ, Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Sylvain LECONTE, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN et Antoine LE BERRE qui a donné procuration à Jérémy PERRON et Benoît Bertrand.

Secrétaire de séance : Sylvain LECONTE

DÉLIBÉRATION 2024/ 26
TARIFS 2025 DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE MUNICIPALE

La Maire propose à l'assemblée de maintenir les tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2025, pour la location de la salle municipale.

Considérant l'avis des membres de la commission « Ressources » réunie le 10 juin 2024,

Après discussion,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 17 voix Pour

DÉCIDE d'appliquer, pour l'année 2025, les tarifs suivants pour la location de la salle municipale :

Pour les habitants de la commune	Journée / soirée	150.00 €
	Forfait week end	300.00 €
Pour les associations de la commune		Gratuit
Pour toutes les autres personnes et associations extérieures	Journée / soirée	350.00 €
	Forfait week end	600.00 €
	Dégrèvement par preuve d'achat dans un commerce du Trévoux, dans la limite de trois commerces distincts	20.00 €
Caution pour toute location		400.00€
Forfait recirage du parquet de la salle polyvalente		100.00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 24 juin 2024

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE



Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.

Effectif légal du conseil municipal: 19

Nombre de conseillers en exercice: 18

Présents : 12 : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ, Stéphane VALETTE, Stéphane MARION, Sylvain LECONTE, Claude ROTILLON, Solène ROSTREN, Stéphanie GARCES-RAULET, Sylvie LIJOUR, Jérémy PERRON, Pauline SALAÛN et Florent THOUMELIN.

Excusés : 6 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Daniel HANOCQ, Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Sylvain LECONTE, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN et Antoine LE BERRE qui a donné procuration à Jérémy PERRON et Benoît Bertrand.

Secrétaire de séance : Sylvain LECONTE

DÉLIBÉRATION 2024/ 27
TARIFS 2024 / 2025 DE LOCATION DES SALLES DE LA MAISON POUR TOUS

La Maire propose à l'assemblée de maintenir les tarifs applicables à la location des différentes salles de la Maison Pour Tous.

Considérant l'avis des membres de la commission « Ressources » réunie le 10 juin 2024,

Après discussion,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 17 voix Pour

MAINTIENT les tarifs de locations suivants, pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 :

Niveau	Salle	Tarif journée	Tarif demi-journée	Tarif annuel (2 h hebdomadaires)
0	Salle 0.1 : Espace Glenmor	100	60	200
1	Salle 1.1 : Anne de Bretagne	120	70	/
	Salle 1.1 : Anne de Bretagne + Espace Glenmor	200	110	/
2	Salle 2.1 : Pierre Jakez Hélias	60	40	100
	Salle 2.2 : Anjela Duval	80	50	150
3	Salle 3.1 : Eric Tabarly	120	70	200
	Location MPT à la journée	500	300	/
	Caution pour toute location	400		

PRÉVOIT la gratuité des salles pour les associations Loi 1901 dont le siège social est situé au Trévoux, pour toute utilisation à but non lucratif,

PRÉVOIT la gratuité des salles, pour la première location de l'année, au profit des associations Loi 1901 du territoire de Quimperlé Communauté, les porteurs de projets ou d'initiatives locales et les associations percevant une adhésion pour un service ou une prestation et dont le siège social est situé au Trévoux.

Une remise de 50 % sera ensuite appliquée pour toute autre location durant cette même année.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 24 juin 2024

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE



Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.

Effectif légal du conseil municipal: 19

Nombre de conseillers en exercice: 18

Présents : 12 : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ, Stéphane VALETTTE, Stéphane MARION, Sylvain LECONTE, Claude ROTILLON, Solène ROSTREN, Stéphanie GARCES-RAULET, Sylvie LIJOUR, Jérémy PERRON, Pauline SALAÛN et Florent THOUMELIN.

Excusés : 6 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Daniel HANOCQ, Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Sylvain LECONTE, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN et Antoine LE BERRE qui a donné procuration à Jérémy PERRON et Benoît Bertrand.

Secrétaire de séance : Sylvain LECONTE

DÉLIBÉRATION 2024/ 28
TARIFS DE LA PHOTOCOPIE ET DU FAX DE LA MAIRIE - ANNÉE 2025 -

La Maire propose à l'assemblée de maintenir pour l'année 2025, les tarifs de la photocopie à la Mairie ainsi que ceux de l'utilisation du fax.

Considérant l'avis des membres de la commission « Ressources » réunie le 10 juin 2024,

Après discussion,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 17 voix Pour

DÉCIDE le maintien des tarifs suivants pour l'année 2025 :

-Copie A4 noir et blanc :	0.20 €
-Copie A3 noir et blanc :	0.40 €
-Copie A4 couleur :	0.40 €
-Copie A3 couleur :	0.80 €

DÉCIDE le maintien des tarifs suivants pour l'envoi d'une page, pour l'année 2025 :

-Région Quimper/Quimperlé :	0.20 €
-Région Bretagne :	0.80 €
-Région France :	1.50 €
-Etranger :	2.00 €

DÉCIDE, pour l'année 2025, le maintien du tarif suivant pour la réception : 0.20 € par page

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 24 juin 2024

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE



Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.

Effectif légal du conseil municipal: 19

Nombre de conseillers en exercice: 18

Présents : 12 : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ, Stéphane VALETTTE, Stéphane MARION, Sylvain LECONTE, Claude ROTILLON, Solène ROSTREN, Stéphanie GARCES-RAULET, Sylvie LIJOUR, Jérémy PERRON, Pauline SALAÛN et Florent THOUMELIN.

Excusés : 6 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Daniel HANOCQ, Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Sylvain LECONTE, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN et Antoine LE BERRE qui a donné procuration à Jérémy PERRON et Benoît Bertrand.

Secrétaire de séance : Sylvain LECONTE

DÉLIBÉRATION 2024/ 29
TARIFS 2025 DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL, COLUMBARIUM,
CAVURNE ET JARDIN DU SOUVENIR

La Maire propose à l'assemblée de maintenir, pour l'année 2025, le tarif des concessions dans le cimetière communal, des emplacements au columbarium, des cavurnes et de la dispersion des cendres au Jardin du souvenir. Considérant l'avis des membres de la commission « Ressources » réunie le 10 juin 2024,

Après discussion,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 17 voix Pour

DÉCIDE, pour 2025, de fixer les tarifs suivants :

Cimetière	Concession par m2	15 ans : 40€
Columbarium	Emplacement	Droit initial : 550€
		15 ans : 15€
Jardin du Souvenir	Dispersion des cendres	30€
Cavurne	Emplacement	15 ans : 40€

DÉCIDE d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2025, une durée unique de 15 ans pour les concessions du cimetière communal, du columbarium et les cavurnes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 24 juin 2024

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE



Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.

Effectif légal du conseil municipal: 19

Nombre de conseillers en exercice: 18

Présents : 12 : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ, Stéphane VALETTTE, Stéphane MARION, Sylvain LECONTE, Claude ROTILLON, Solène ROSTREN, Stéphanie GARCES-RAULET, Sylvie LIJOUR, Jérémy PERRON, Pauline SALAÛN et Florent THOUMELIN.

Excusés : 6 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Daniel HANOCQ, Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Sylvain LECONTE, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN et Antoine LE BERRE qui a donné procuration à Jérémy PERRON et Benoît Bertrand.

Secrétaire de séance : Sylvain LECONTE

DÉLIBÉRATION 2024/ 30
TARIFS DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La Maire rappelle que toute autorisation d'occupation du domaine public donne lieu à la perception d'une redevance et propose à l'assemblée de maintenir le tarif du droit de place existant pour les commerces ambulants et le tarif de droit de terrasse aux commerces installés sur la commune.

Considérant l'avis des membres de la commission « Ressources » réunie le 10 juin 2024,

Après discussion,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 17 voix Pour

DÉCIDE, pour 2025, le maintien des tarifs d'occupation du Domaine public communal ainsi présentés:

Droit de place	16 euros par mois
Droit de terrasse	1 € le m ² pour 12 mois

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 24 juin 2024

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE



Département du FINISTÈRE

Commune de LE TRÉVOUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.

Effectif légal du conseil municipal: 19

Nombre de conseillers en exercice: 18

Présents : 12 : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ, Stéphane VALETTTE, Stéphane MARION, Sylvain LECONTE, Claude ROTILLON, Solène ROSTREN, Stéphanie GARCES-RAULET, Sylvie LIJOUR, Jérémy PERRON, Pauline SALAÛN et Florent THOUMELIN.

Excusés : 6 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Daniel HANOCQ, Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Sylvain LECONTE, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN et Antoine LE BERRE qui a donné procuration à Jérémy PERRON et Benoît Bertrand.

Secrétaire de séance : Sylvain LECONTE

DÉLIBÉRATION 2024/ 31 SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Les demandes de subventions réceptionnées en mairie sont présentées aux membres de l'assemblée.

La commune du Trévoux, par ce biais, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique). Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales. Pour être recevable, un dossier complet de demande de subvention devait être déposé avant la date du 31 mai 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du Budget Primitif intervenu le 25 mars 2024,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie des cités, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre nous,

Vu l'avis de la commission Ressources en date du 10 juin 2024,

Entendu cet exposé,

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'octroyer aux associations, pour l'exercice 2024, les subventions suivantes, pour un montant de 8 190€ :

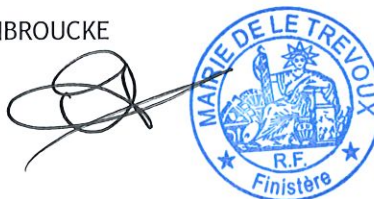
Associations	Montant voté	Votes*
Club de l'Amitié de Le Trévoux	786	17 voix Pour
Comité des Fêtes de Le Trévoux	1 700	14 voix Pour (J Perron, E Vandembroucke et D Hanocq ne prennent pas part au vote)
Club de foot les Coquelicots du Trévoux	2 100	16 voix Pour (F Thoumelin ne prend pas part au vote)
Roz Chas Le Trévoux	500	16 voix Pour (S Valette ne prend pas part au vote)
Les Amis de Lindern Tennis de Table Le Tx	1 000	16 voix Pour (S Leconte ne prend pas part au vote)
ADMR de Bannalec / Le Trévoux	1 000	16 voix Pour (JY Gourlaouen ne prend pas part au vote)
Club Echecs Pays de l'Aven	104	17 voix Pour
OANA	1 000	17 voix Pour

*Les responsables et représentants d'associations n'ont pas part au vote pour l'attribution des subventions les concernant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 24 juin 2024

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE



Département du FINISTÈRE

Commune de LE TRÉVOUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.

Effectif légal du conseil municipal: 19

Nombre de conseillers en exercice: 18

Présents : 12 : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ, Stéphane VALETTTE, Stéphane MARION, Sylvain LECONTE, Claude ROTILLON, Solène ROSTREN, Stéphanie GARCES-RAULET, Sylvie LIJOUR, Jérémy PERRON, Pauline SALAÛN et Florent THOUMELIN.

Excusés : 6 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Daniel HANOCQ, Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Sylvain LECONTE, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN et Antoine LE BERRE qui a donné procuration à Jérémy PERRON et Benoît Bertrand.

Secrétaire de séance : Sylvain LECONTE

DÉLIBÉRATION 2024/ 32

LOTISSEMENT LES POMMIERS : AJUSTEMENTS DE LA SUPERFICIE ET DU PRIX DU LOT 21

Un permis d'aménager modificatif concernant la résidence les Pommiers a été déposé et accordé en date du 20 mars 2024. Il porte notamment sur un changement des limites des zones constructibles afin de respecter les prescriptions du PLUi en vigueur, une modification de certaines places de stationnement, l'inversion des surfaces de trottoir et de bande plantée sur l'entrée nord de la résidence ainsi que sur l'ajustement de la limite entre deux parcelles.

En conséquence, un nouveau bornage a été nécessaire et le document d'arpentage définitif, en date du 11 juin dernier, établit dorénavant la surface du lot 21 à 521 m².

Il convient donc d'actualiser son prix de vente. Le prix de vente du lot 21 est donc à nouveau soumis au vote de l'assemblée, les prix et surfaces des autres lots demeurant inchangés :

Lot	Superficie	Prix HT	TVA sur marge	Prix TTC
21	521	55 508.83	9 616.17	65 125.00

Considérant la délibération 2023/57 du 18 décembre 2023 relative au prix de vente des lots de la résidence Les Pommiers,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

Par 17 voix Pour

FIXE comme suit le prix de vente de la parcelle viabilisée de la résidence les Pommiers, route de Pont Aven :

Lot	Superficie	Prix HT	TVA sur marge	Prix TTC
21	521	55 508.83	9 616.17	65 125.00

DÉCIDE de confier à l'office notarial de Maître Renaud Bazin, dont le siège social se situe 5 rue Saint Lucas à Bannalec, l'établissement de l'acte de vente s'y rapportant,

AUTORISE Madame la Maire à signer l'acte lié à cette commercialisation ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 24 juin 2024

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

